GILET DOUBLE CEINTURE

YARD

DATE: 19/12/2014

Jaune

Orange

Couleur	XL	XXL
Jaune	70212	70213
Orange	70232	70233

VERSION ECO	XL ECO
Jaune ECO	70202
Orange ECO	70222

Description Générale / Matériaux

Tissu Haute-visibilité	**120 g/m² polyester tricoté**
Fermeture	**Fermeture par bandes agrippantes horizontales**
Bandes	**Bandes rétro réfléchissantes cousues (2 bandes autour du torse)**

GILET DOUBLE CEINTURE
YARD

Packaging & Stockage

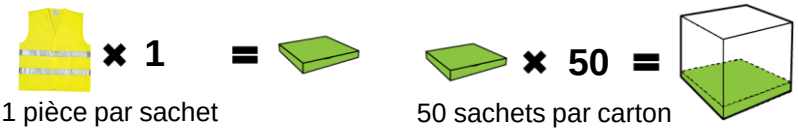

1 pièce par sachet

50 sachets par carton

Toujours transporter et stocker l'article dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, à l'abri des rayons direct du soleil

Normalisation

Ce vêtement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de

L'attestation CE de type n° 6217 (Issue 3) pour les articles 71212, 71213, 71232, 71233. Délivrée par SATRA (organisme notifié n° 0321)

L'attestation CE de type n° 7300 (Issue 1) pour les articles 70202, 70222. Délivrée par SATRA (organisme notifié n° 0321)

EN 20471:2013 classe 2

- **Surface matière = 2**/3

Ce modèle est en conformité avec la norme EN340

Instructions de lavage:

5 lavages possibles

Explication générale des normes

EN 20471:2013

Vêtement haute-visibilité à usage professionnel

- Classe 1 : Niveau minimal de protection (0.14 m² de tissu fluorescent, 0.10 m² de bandes rétro réflectives)
- Classe 2: Niveau de protection intermédiaire (0.50 m² de tissu fluorescent, 0.13 m² de bandes rétro réflectives)
- Classe 3: Niveau de protection maximal (0.80 m² de tissu fluorescent, 0.20 m² de bandes rétro réflectives)

EN 340:2003

Vêtement de protection – Exigences générales

- Ergonomie
- Innocuité
- Désignation de la taille
- Vieillissement
- Compatibilité et marquage du vêtement de protection et des informations qui doivent être fournies par le fabriquant avec le vêtement de protection

EN 342: 2004

Vêtement de protection contre le froid

A: Résistance thermique I_{CLER}
B: Résistance thermique I_{CLE}
C: Perméabilité à l'air (3 niveaux)
D: Résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)

EN 343: 2003

Vêtement de protection contre la pluie

X: Résistance à la pénétration d' eau (3 niveaux)
Y: Résistance à la vapeur d' eau – propriétés respirantes (3 niveaux)

EN 14058: 2004

Vêtement de protection contre les climats frais

A : Classe de résistance thermique (3 niveaux)
B : Classe de perméabilité à l' air (3 niveaux)
C : Classe de résistance à la pénétration d' eau (2 niveaux)
D : Valeur de l' isolation Icler
E : Valeur de l' isolation Icle